



École primaire du Campanile
3645 Ch Ste-Foy, Québec, QC G1X 1T1

RÈGLES DE VIE

- 2023 / 2024 -



Nom de l'élève : _____

Classe de : _____

Groupe de service de garde de : _____

(418) 652-2173

<http://www.csdecou.qc.ca/campanile/>

Introduction

Chers parent, chers élève,

L'école est un milieu de vie, de travail et surtout d'apprentissages. Un tel milieu est régi par des règles ainsi que des engagements de la part de tous et chacun, permettant ainsi à tous les enfants d'évoluer en sécurité dans un cadre favorisant le développement global et social de ceux-ci en le préparant à devenir un citoyen accompli.

Voici donc les règles de vie, basées sur les trois valeurs de notre école, soit l'ouverture, le respect et l'entraide.

L'OUVERTURE

1

Règle / engagement

Je m'engage à faire preuve d'ouverture face aux différences de chacun, et ce, sans porter de jugement ou de commentaires sur le comportement, les agissements, l'origine, l'apparence physique, etc.

Comportements attendus

- Je m'intéresse à l'autre ;
- J'ose essayer de nouvelles choses (ce qui implique que je risque de commettre des erreurs, les adultes aussi !) ;
- Je traite les autres comme mon égal en acceptant la diversité (religieuse, sociale, sexuelle, culturelle, physique, etc.).

Raisons d'être/motifs

- Favoriser la mise en place d'un climat scolaire bienveillant dans le but d'avoir des relations interpersonnelles saines et adéquates (d'élèves à élèves et d'adultes à élèves) ;
- Pour me permettre de profiter au maximum de l'enseignement et de chaque opportunité d'apprentissage au sein de l'école ;
- Pour me permettre de transmettre respectueusement mon message et de me sentir écouté, même lors d'une situation conflictuelle, dans l'idée de maintenir un climat agréable et sécuritaire pour tous.

LE RESPECT

2

Règle / engagement

Je m'engage à faire preuve de respect envers tous et chacun en ayant une conduite respectueuse, un langage poli dans mes échanges, en me souciant des autres dans ma façon d'agir, en respectant les biens matérielles, etc.

Comportements attendus

- Je fais des choix qui contribuent au bien-être de tous en communiquant poliment et en me souciant des autres dans ma façon d'agir. Dans le cas contraire, j'assume la responsabilité de mes actes (geste de réparation, excuses, rencontre, retrait, etc.) ;
- J'adopte un comportement favorisant une cohabitation harmonieuse ;
- Je partage mon opinion et mon point de vue, tout en respectant celui des autres également.

Raisons d'être/motifs

- Pour me permettre de m'exprimer librement et avec confiance dans l'idée de mieux comprendre les autres et le monde qui m'entoure ;
- Afin d'agir de manière sécuritaire pour soi et pour les autres et valoriser les comportements qui peuvent contribuer à la lutte contre la violence.

L'ENTRAIDE

3

Règle / engagement

Je m'engage à faire preuve d'accueil à l'endroit des gens qui m'entourent et à valoriser les actions positives à l'égard des autres (gestes, paroles et actions), en gardant en tête qu'un jour, je peux être l'élève ayant besoin d'aide et de soutien.

Comportements attendus

- Valoriser les actions qui contribuent à l'entraide au sein de l'école et en reconnaître leurs auteurs ;
- Adopter des comportements favorisant ton bien-être et celui des autres en proposant mon aide aux autres (tenir une porte, aider un ami en béquille, prêter un ballon, intégrer un enfant à ton groupe d'amis, etc.) ;
- Je suis sensible aux besoins et à l'écoute des autres pour la réussite de tous.

Raisons d'être/motifs

- Comprendre, développer et acquérir de l'empathie ;
- Contribuer à un milieu de vie sain afin de faire l'apprentissage de la vie en société en tant que futur adulte ;
- Favoriser le sentiment d'appartenance et être fier d'être un élève représentant l'école primaire du Campanile.

Intimidation

Lors d'une dénonciation pour intimidation, une procédure spécifique est amorcée (disponible en consultation sur le site Internet de notre école https://campanile.cssdd.gouv.qc.ca/notre_ecole/plan-de-lutte-contre-la-violence-et-lintimidation/ ou en format papier au secrétariat). En tout temps, l'éducatrice spécialisée, la direction d'école et la responsable du service de garde peuvent agir en soutien conseil.

Manquements mineurs vs manquements majeurs

Tout le monde peut faire des erreurs. L'important est d'en prendre conscience pour ensuite les réparer et éviter de les répéter. Ainsi, l'élève devrait trouver un moyen de rétablir toute situation liée à un manque de respect vis-à-vis son environnement physique ou humain. Les interventions doivent avoir pour objet la responsabilisation et l'autonomie de l'élève.

Ce sont la **nature**, la **gravité** et la **fréquence** d'un comportement qui permettent de déterminer à quel type de manquement il appartient.

En tout temps, l'analyse des **gestes accomplis**, l'**attitude de l'élève** et sa **situation** seront considérées dans le choix de l'intervention (ex. : stade de développement, niveau de récurrence, chronicité du comportement, etc.).

Manquements mineurs

Comportement dérangeant et perturbant de l'élève qui nécessite une intervention éducative de la part de l'intervenant immédiat.

Manquements majeurs

Comportement de l'élève qui constitue une atteinte grave au bien-être physique et psychologique d'une personne ou d'un groupe de personnes et qui contrevient au bon déroulement de la vie scolaire.

Engagement

Je m'engage à respecter ces règles en tout temps, c'est-à-dire pendant les heures de classe et les périodes de service de garde.

Je suis conscient(e) et j'accepte que le non-respect des règles de vie de mon école entraîne des obligations de réparer le tort causé ainsi que des conséquences que je dois assumer.

En d'autres mots, je choisis ma façon d'agir en toute connaissance et j'assume les conséquences de mes choix.



Signature de l'élève

J'ai pris connaissance de ce document avec mon enfant. Je m'engage à l'accompagner dans le développement de son autonomie en étant partenaire avec l'école dans les actions et les décisions qui seront prises pour répondre à ses besoins.



Signature d'un parent

Manquements mineurs - Étape 1

IL Y A TOUJOURS PLACE À L'AMÉLIORATION, C'EST POURQUOI TU AS LA CHANCE DE REPARTIR À 0 À CHAQUE ÉTAPE LORSQU'IL S'AGIT DE MANQUEMENTS MINEURS.

Au-delà du 5e manquement, il y aura une rencontre avec différents intervenants internes et externes pour évaluer la situation et revoir l'organisation des services dans le but de répondre aux besoins de l'élève.

RÈGLE DATE DESCRIPTION DE LA SITUATION + LIEU (CLASSE, SDG, RÉCRÉS, SPÉCIALITÉS) SOLUTIONS/RÉPARATIONS SIGNATURES

1

TITULAIRE :

INTERVENANT :

PARENT(S) :

2

TITULAIRE :

INTERVENANT :

PARENT(S) :

3

TITULAIRE :

INTERVENANT :

PARENT(S) :

4

TITULAIRE :

INTERVENANT :

PARENT(S) :

5

TITULAIRE :

INTERVENANT :

PARENT(S) :

Commentaires

Manquements mineurs - Étape 2

IL Y A TOUJOURS PLACE À L'AMÉLIORATION, C'EST POURQUOI TU AS LA CHANCE DE REPARTIR À 0 À CHAQUE ÉTAPE LORSQU'IL S'AGIT DE MANQUEMENTS MINEURS.

Au-delà du 5e manquement, il y aura une rencontre avec différents intervenants internes et externes pour évaluer la situation et revoir l'organisation des services dans le but de répondre aux besoins de l'élève.

RÈGLE DATE DESCRIPTION DE LA SITUATION + LIEU (CLASSE, SDG, RÉCRÉS, SPÉCIALITÉS) SOLUTIONS/RÉPARATIONS SIGNATURES

1

TITULAIRE :

INTERVENANT :

PARENT(S) :

2

TITULAIRE :

INTERVENANT :

PARENT(S) :

3

TITULAIRE :

INTERVENANT :

PARENT(S) :

4

TITULAIRE :

INTERVENANT :

PARENT(S) :

5

TITULAIRE :

INTERVENANT :

PARENT(S) :

Commentaires

Manquements mineurs - Étape 3

IL Y A TOUJOURS PLACE À L'AMÉLIORATION, C'EST POURQUOI TU AS LA CHANCE DE REPARTIR À 0 À CHAQUE ÉTAPE LORSQU'IL S'AGIT DE MANQUEMENTS MINEURS.

Au-delà du 5e manquement, il y aura une rencontre avec différents intervenants internes et externes pour évaluer la situation et revoir l'organisation des services dans le but de répondre aux besoins de l'élève.

RÈGLE DATE DESCRIPTION DE LA SITUATION + LIEU (CLASSE, SDG, RÉCRÉS, SPÉCIALITÉS) SOLUTIONS/RÉPARATIONS SIGNATURES

1

TITULAIRE :

INTERVENANT :

PARENT(S) :

2

TITULAIRE :

INTERVENANT :

PARENT(S) :

3

TITULAIRE :

INTERVENANT :

PARENT(S) :

4

TITULAIRE :

INTERVENANT :

PARENT(S) :

5

TITULAIRE :

INTERVENANT :

PARENT(S) :

Commentaires

Manquements majeurs

1er manquement :

Un intervenant téléphone aux parents pour les informer du comportement de l'élève.

- L'élève est suspendu pour une période à l'interne.
- Lors de cette suspension, l'élève fait un travail en lien avec le geste posé.
- L'élève réintègre ensuite sa classe.
- L'élève est accompagné et guidé dans sa démarche par la TES.

2e manquement :

Un intervenant téléphone aux parents, pour les informer du comportement.

- L'élève est suspendu pour une demi-journée à l'interne.
- L'élève fait un travail en lien avec le geste posé.
- L'élève réintègre ensuite sa classe, s'il y a lieu.
- L'élève est accompagné et guidé dans sa démarche par la TES.

3e manquement :

La direction téléphone aux parents, en présence de l'élève, pour les informer du comportement.

- L'élève est suspendu pour une journée selon les modalités fixées par la direction.
- L'élève fait un travail et un geste réparateur en lien avec le geste posé.
- L'élève est accompagné et guidé dans sa démarche par la TES et la direction.
- L'élève doit se présenter à l'école, le travail fait, avec ses parents afin de réintégrer la classe.
- Au besoin, un plan de service ou d'intervention sera mis en place.

Il est à noter que pour toute suspension, l'élève devra reprendre le travail de classe non fait.

Manquements majeurs

RÈGLE DATE DESCRIPTION DE LA SITUATION + LIEU (CLASSE, SDG, RÉCRÉS, SPÉCIALITÉS) SOLUTIONS/RÉPARATIONS SIGNATURES

1

TITULAIRE :
INTERVENANT :
PARENT(S) :

2

TITULAIRE :
INTERVENANT :
PARENT(S) :

3

TITULAIRE :
INTERVENANT :
PARENT(S) :

Commentaires



École primaire du Campanile
3645 Ch Ste-Foy, Québec, QC G1X 1T1

RÈGLES DE VIE

- 2023 / 2024 -



(418) 652-2173

<http://www.csdecou.qc.ca/campanile/>